



Délibération numéro	2024/55	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20
Vote par procuration		07
Date convocation	10/04/2024	
Date de publication	18/04/2024	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 16 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le seize avril,
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Elias TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Martine LAGARDE, Bernard BARRAU, Sophie RENARD, Huguette DEDIEU, Stéphane LE BRUN, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS.

Procurations : M. Ali BENARFA donne procuration à M. Denis TURREL, Sandra DA SILVA donne procuration à Mme Madeleine LIBRET-LAUTARD, M. Pierre HELLÉ donne procuration à M. Jacques GAILLAGOT, M. Didier GENTY donne procuration à Mme Sophie RENARD, Mme Corinne MASSA donne procuration à Mme Marie-Caroline TEMPESTA, M. Cédric HAMMER donne procuration à M. Fabrice COT, M. Julien GLINKOWSKI donne procuration à M. Rémi RAMOND.

Absents excusés : MM. Ali BENARFA, Sandra DA SILVA, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Franck QUIN, Corinne MASSA, Corinne PONS, Cédric HAMMER, Julien GLINKOWSKI.

A été nommé secrétaire : M. Rémi RAMOND

Objet : Fonds Interministériel de prévention et de la délinquance (FIPD)

Monsieur le Maire indique que les travaux d'extension de la vidéoprotection peuvent faire l'objet d'une demande de financement au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).
Les travaux, objet de la présente demande, consistent en l'installation d'un système de vidéo protection sur les sites suivants : parking de la gare, cœur de ville, secteur du gymnase Abbal.
L'enveloppe dédiée à l'opération était de 70 000 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT HT :

Dépenses		Recettes	
Travaux	70 000 €	Subvention (50 %)	35 000 €
		Autofinancement	35 000 €
Total	70 000 €		70 000 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal en vue de solliciter le FIPD au titre de l'opération de vidéoprotection.

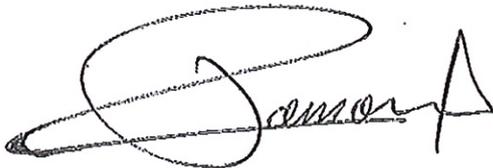
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à le FIPD au titre de l'opération de vidéoprotection.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
Rémi RAMOND



Le Maire,
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.